

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Jeudi 11 avril 2013**

Convocation du 5 Avril 2013

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Denis Mahoudeau, Maire.

La séance a commencé à 20h30.

**Présents** : Mmes THIERY, RABELLE, PRUDHOMME, GUAY

Mrs COLMANT, SAVARD, LEBON, BOULEUX, TRIPET, FORESTIER, HERBERT,

**Pouvoir** : Jean luc CAQUAIS à Francine THIERY

Gilles HERBERT à A. GUAY

**Absent** : Carole MAGRANER

**Secrétaire** : Marie-Hélène RABELLE

D. Mahoudeau demande aux membres du conseil d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2013. Ce dernier est approuvé à l'unanimité

## VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012

Le Maire présente en détail le compte administratif 2012 qui fait ressortir les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

recettes..... 507.667,20 €

dépenses..... 473.660,64 €

Résultats de l'exercice.... + 34.006,56 €

Excédent cumulé au 31/12/2011 + 402.414,65 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes ..... 726.473,36 €

dépenses..... 761.759,33 €

- 35.285,97 €

Déficit cumulé au 31/12/2011 - 130.716,15 €

Soit un résultat au 31/12/2012 de **+ 436.421,21 €**

et un déficit au 31/12/2012 de **166.002,12 €**

**+ des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de + 89.235,00 €**

*(subventions notifiées, pour le Contrat Rural de l'extension de l'école, en attente de règlement)*

Soit un besoin de financement en invest de..... **76.767,12 €**

**IL RESTE UN EXCEDENT A REPORTER AU BUDGET UNIQUE 2013, EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT de..... 359.654,09 €**

Le Maire demande à Monsieur LEBON, 1<sup>er</sup> Adjoint, de se charger de la délibération du compte administratif 2012. Le Maire quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve et vote le C.A. 2012.

Le Maire reprend la parole et présente le compte de gestion 2012, dressé et visé par le Comptable du Trésor. Celui-ci est conforme au compte administratif qui vient d'être exposé. Ce dernier est ensuite approuvé par l'assemblée.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de **436.421,21 €**, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (compte **1068** en Recettes invest.)... 76.767,12 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte **002** Recettes fonct.)..... 359.654,09 €

### **VOTE DES TAXES COMMUNALES 2013**

Le Maire rappelle les taux des taxes d'imposition 2012

- ✓ Taxe d'habitation..... 8,03 %
- ✓ Taxe foncière sur propr. Bâties..... 13,79 %
- ✓ Taxe foncière sur propr.non-Bâties..... 35,74 %
- ✓ Cotis.Foncière des Entrepr..... 17,27 %

Il précise que les bases d'imposition 2013 ont subi une légère augmentation par rapport à 2012. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de maintenir les mêmes taux pour 2013.

### **VOTE DU BUDGET UNIQUE 2013**

Le Maire présente au Conseil, le budget UNIQUE 2013 qui s'équilibre comme suit :

- ◆ Section de fonctionnement : Dépenses = Recettes pour..... 829 206 €
- ◆ Section d'investissement : Dépenses = Recettes pour..... 569 441 €

*soit un budget total de..... 1 399 291 €*

le budget unique 2013 est approuvé à l'unanimité .

### **MAISON DES ASSOCIATIONS**

Le permis de construire a été déposé auprès de la SDAP et de la DDT et une demande de dérogation pour reporter de six mois la date limite de début des travaux a été adressée au Conseil Régional, soit au plus tard le 17 avril 2014.

### **DATE D'INAUGURATION DE L'EXTENSION DE L'ECOLE**

Celle-ci est fixée au 15 Juin 2013. La commission chargée de l'organisation de cet événement se réunira le jeudi 25 avril 2013 à 19 h.

## MONUMENT AUX MORTS

Nous avons reçu des Pompes Funèbres marbrerie de lizy un devis pour le nettoyage du monument pour 1 710 € ht un devis pour le réchampiage de 1 180 € ht et un devis pour la gravure de 2 noms pour 228 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite que si possible ces travaux soient réalisés en une seule fois, mais que des appels d'offres à la concurrence soient lancés avant d'arrêter l'entreprise sélectionnée. Mme RABELLE M-H est chargée de cette affaire.

## ECOLE

### ➤ *Rythmes scolaires*

Nous avons confirmation d'abord du Conseil Général, puis de la DASEN de S et M de leur accord, pour un report en septembre 2014 des nouveaux rythmes scolaires.

### ➤ *Frais de scolarité – enfants non domiciliés sur la Commune*

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré de porter les frais de scolarité pour les enfants non domiciliés sur la Commune, pour la période scolaire 2012-2013 à 450 €/enfant.

## CENTRE DE LOISIRS / juillet 2013

Le Maire présente les résultats de l'appel d'offres : ont répondu la Sté FOCEL et la Fédération LEO LAGRANGE.

Deux propositions avec 2 hypothèses différentes ont été soumises :

	2 animateurs pour 20 enfants Coût ht/Commune	2 anim.dont 1 directeur / 20 enfts Coût ht/Commune	3 animateurs 30 enfants Coût ht/Commune	3 anim. dont 1 directeur 30 enfts Coût ht/Commune
LA FOCEL	8 389,00 €	/	9 941,00 €	/
Léo LAGRANGE	4 700,00 €	<b>6 871,00 €</b>	5 610,00 €	<b>7 605,00 €</b>

Le conseil municipal décide de confier l'organisation du centre de Loisirs de juillet 2013 à la Fédération Léo Lagrange en choisissant la solution avec un directeur parmi les animateurs. Il est à noter que la Féd. Léo Lagrange s'est engagée à maintenir le barème pour la participation des parents au même niveau que l'année précédente.

## CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour la signature de plusieurs conventions proposées par le Centre de Gestion de S et M :

- pour l'intervention d'un conseiller en « prévention des risques professionnels » qui établira, après visite sur site, un bilan des actions à réaliser pour améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- pour recourir au service de prévention des risques professionnels pour des actions de formation destinés au personnel communal,

Monsieur SAVARD J-M souligne à l'occasion qu'il serait bien de faire appel à une entreprise pour la pose et la dépose des illuminations de Noël. La sté STPEE avait fait une proposition à ce sujet en Déc.2012 pour un montant de 4 249 € ht. Accord du Conseil pour la sécurité de nos agents techniques.

- pour l'adhésion de la Commune aux prestations RH concernant l'examen des droits et simulation de pension de retraite des agents de la commune.

## REPRESENTATION DES COMMUNES A LA C.C.P.O.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de sa séance du 1er mars dernier, le Conseil Communautaire a, compte tenu de la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, et afin d'anticiper l'échéance du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2014, arrêté à 46 le nombre de sièges du prochain Conseil Communautaire ainsi que la répartition de ces sièges entre les Communes membres comme suit :

Population municipale des communes (sans double compte)	Nombre de délégués
De moins de 400 habitants	1
<b>De 400 à 1099 hab.</b>	<b>2</b>
De 1100 à 1599 hab.	3
De 1600 à 3199 hab.	4
3200 et plus	7

SOIT pour notre commune de 899 hab. : 2 délégués

Monsieur Le Maire informe le Conseil que les Conseils Municipaux des vingt deux communes membres, sont invités à se prononcer sur ce projet de représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire, avant le 30 juin 2013. Il souligne qu'à défaut d'accord entre les Communes, Madame La Préfète modifiera -si besoin d'autorité- en conséquence, les statuts de la Communauté de communes au plus tard le 30 septembre 2013, en arrêtant à 40 le nombre de délégués.

**Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE,** décide à l'unanimité des votes exprimés,

- 1- **Arrête à 46 le nombre de sièges du Conseil Communautaire ;**

## **PROJET D'ADHESION DE LA C.C.P.O. au SYNDICAT MIXTE d'études et de préfiguration du PARC NATUREL REGIONAL de la BRIE et des DEUX MORIN**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de sa séance du 4 novembre 2011, le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la BRIE et des DEUX MORIN. Il précise alors que ce Syndicat mixte aura pour mission de préparer le projet de Parc naturel régional en précisant les enjeux, en définissant les objectifs et en élaborant le projet de charte sur la base des études préalables, en collaboration avec les institutions compétentes conformément à l'art. L.331-1 et suivants du Code de l'environnement, relatif aux Parcs Naturels Régionaux. Il ajoute que la durée de ce Syndicat sera celle nécessaire à la réalisation des études de création et à la rédaction d'un projet de charte constitutive du futur Parc naturel régional. Il souligne que cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des 22 communes membres de la CCPO et invite le Conseil à délibérer.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de Monsieur Le Maire, **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **est favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au SYNDICAT MIXTE d'études et de préfiguration du PARC NATUREL de la BRIE et des DEUX MORIN ;

## **PROJET D'ADHESION DE LA CCPO au SYNDICAT MIXTE « Seine-et-Marne numérique »**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au cours de sa séance du 23 novembre 2012, le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat départemental « Seine et Marne Numérique » regroupant le Département de Seine et Marne, la Région Ile-de-France et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale seine-et-marnais qui souhaitent y adhérer. Il précise alors que l'objet de ce Syndicat mixte, est de procéder à la conception, la construction, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes à l'attention de tous les Seine- et-Marnais. Il souligne que cette adhésion est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des 22 communes membres de la CCPO et invite le Conseil à délibérer. **LE CONSEIL MUNICIPAL,** Où l'exposé de Monsieur Le Maire, **APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **est favorable** à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq au SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL « Seine et Marne Numérique

## **ENQUETE PUBLIQUE canalisation de gaz naturel « ARC DE DIERREY » -GRT –Gaz**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée du projet de canalisation de gaz naturel « ARC DE DIERREY » entre CUVILLY (60) et VOISINES (52) et pour lequel une enquête publique s'est déroulée entre le 4 Mars 2013 et le 5 avril 2013. Conformément aux dispositions de l'Art. R.214-8 du code de l'environnement, le Conseil Municipal de chaque commune où a été déposé le dossier de demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau doit émettre un avis. **APRES EN AVOIR DELIBERE,** Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'émettre un **AVIS FAVORABLE** au projet de canalisation de gaz naturel « ARC DE DIERREY » - GRT Gaz.

Toutefois, le maire précise qu'à l'issue de l'enquête publique et après avoir reçu la notification du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, le Conseil Municipal sera sollicité pour émettre un avis sur la mise en compatibilité du P.O.S. qui consistera à modifier la rédaction du règlement de la zone NC « a » intitulé « *les occupations et utilisations du sol suivantes ne sont admises que si elles respectent les conditions définies : il faudra alors ajouter la phrase suivante « les ouvrages et équipements liés aux réseaux de transport de gaz »*

## **ENQUETE PUBLIQUE « Révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France »**

Celle-ci a commencé le 28 mars 2013 et se terminera le 30 avril 2013. Le dossier peut être consulté en Mairie. Des permanences du commissaire enquêteur sont organisées à la Mairie de Meaux (les dates et heures sont affichées en Mairie).

## **ENQUETE PUBLIQUE relative à la révision du Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF)**

Cette enquête se déroulera du 15 avril 2013 au 18 mai 2013 inclus. Un commissaire enquêteur est à disposition en Mairie de Meaux (voir dates et horaires en Mairie)

## **ENQUETE PUBLIQUE pour le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage du CANAL DE L'OURCQ**

L'enquête est prévue du 2 mai 2013 au 8 juin 2013 inclus. Le public pourra consulter le dossier de la demande et consigner ses observations sur le registre d'enquête qui sera à disposition en Mairie. Une permanence est organisée en Mairie de May le lundi 27 mai 2013 de 15 h à 18 h.

## **PONTS DE GESVRES ET DE MARNOUE LA POTERIE**

Par courrier en date du 2 avril 2013, les services des canaux de la Mairie de Paris cèdent à la Commune de MAY EN MULTIEN les ponts de Gesvres-Le-Duc et de Marnoue-la-Poterie, après les avoir remis à neuf.

## **ECOLE – Rentrée septembre 2013**

L'effectif attendu à ce jour est de 136 enfants (pour 116 actuellement) et il y a lieu, par conséquent de prévoir l'achat d'équipements supplémentaires. *APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal*, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide l'achat de petits lits, matelas, draps, couvertures, petites tables et chaises, armoire supplémentaires pour parer aux besoins de la prochaine rentrée scolaire.

La séance est levée à 23 h 15 mn.

**Denis MAHOUDEAU**

**Maire**

